conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

UFI 44R6-902H-Y00F-FYWY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Werner & Mertz France Professional SASU Société

Route de l'Orme des Merisiers

91190 Saint-Aubin Téléphone +330169189500 +330169288965 Téléfax

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P102 Conseils de prudence Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P337 + P313

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Marquage dans la concentration d'utilisation

5ml/4L; 5ml/0,75L:, N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	>= 1 - < 10
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3 500-234-8 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 5 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 10,0 % Skin Irrit. 2; H315 >= 10 %	>= 3 - < 5
1-phénoxypropane-2-ol	770-35-4 212-222-7 01-2119486566-23	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Alcohols, C10-16, ethoxylated propoxylated	69227-22-1 614-942-0	Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

		Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 1 - 10,0 % Eye Dam. 1; H318 > 10,0 %	
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1 01-2119488530-36	Eye Dam. 1; H318 Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 10 %	>= 1 - < 3
2,2'-méthyliminodiéthanol	105-59-9 203-312-7 603-079-00-5 01-2119488970-24	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

oulation : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

4 / 24

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales

et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver

les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante

dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ethanol	Non attribuée	VME	1.000 ppm	FR VLE
			1.900 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	5.000 ppm	FR VLE
			9.500 mg/m3	
	Information sup	ı pplémentaire: Valeurs li	mites indicatives	I

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
ethanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	950 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2750 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	175 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1650 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,079 mg/cm2
1-phénoxypropane-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	25,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	21 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,65 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	12,7 mg/m3
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	595000 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	420 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	357000 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	124 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	35,7 mg/kg
2,2'- methyliminodiethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,9 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5,6 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,4 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,67 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,13 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
ethanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	STP	580 mg/l
	intermittent release	2,75 mg/l
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sol	7,5 mg/kg
	STP	10000 mg/l
	intermittent release	0,071 mg/l
	Sédiment marin	0,092 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	0,917 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Eau douce	0,1 mg/l
Eau de mer	0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,38 mg/kg
Sédiment marin	0,038 mg/kg
Sol	0,02 mg/kg
STP	10 mg/l
intermittent release	1 mg/l
Eau douce	0,176 mg/l
Eau de mer	0,0176 mg/l
intermittent release	0,27 mg/l
STP	560 mg/l
Sédiment d'eau douce	1,516 mg/kg
Sédiment marin	0,152 mg/kg
Sol	0,654 mg/kg
Eau douce	1 mg/l
Eau de mer	0,0045 mg/l
Eau douce	0,278 mg/l
Eau de mer	0,0278 mg/l
Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
Sédiment d'eau douce	2,17 mg/kg
Sédiment marin	0,217 mg/kg
Sol	0,27 mg/kg
STP	10 mg/l
	Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment marin Sol STP intermittent release Eau douce Eau de mer intermittent release STP Sédiment d'eau douce Sédiment marin Sol Eau douce Eau de mer Utilisation/rejet intermittent(e) Sédiment marin Sol Sédiment d'eau douce

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : bleu

Odeur : plaisante

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : 70 °C

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Température de décomposition : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

pH : env. 9,6, 100 %

à 20 °C

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Hydrosolubilité : complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants :

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,007 g/cm3 à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

éthanol

64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.100 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

DL50 oral (Rat): 2.870 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 7.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 2.000 - 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

1-phénoxypropane-2-ol

770-35-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Alcohols, C10-16, ethoxylated propoxylated

69227-22-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: 1.800 mg/kg

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.680 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 (Lapin): 5.990 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

éthanol

64-17-5:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Alcohols, C10-16, ethoxylated propoxylated

69227-22-1:

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

éthanol

64-17-5:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritation légère des yeux

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Espèce : Lapin

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.

Méthode : OCDE ligne directrice 405

1-phénoxypropane-2-ol

770-35-4:

Résultat : Irritation des yeux

Alcohols, C10-16, ethoxylated propoxylated

69227-22-1:

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

éthanol

64-17-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

éthanol

64-17-5:

Méthode : OCDE ligne directrice 403

Espèce : Rat, femelle NOAEL : 1.730 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

ethanol

64-17-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50: 5.012 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50 : 4.432 mg/l EC10 : 11,5 mg/l

EC10: 280 mg/l

Toxicité pour les microorganismes CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,27 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

(Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CL50 : 1,17 mg/l Durée d'exposition: 96 h

CE50 : 7,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC: 0,95 mg/l

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Algues): 27 mg/l Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Algues): 0,93 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Méthode: DIN 38412

BPL: oui

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 1 - 10 mg/l

Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)

NOEC: 0,14 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

NOEC: 0,2 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Poisson

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Toxicité chronique)

NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50: 0,37 mg/l Durée d'exposition: 21 d

0,74 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC: 0,27 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 750 mg/kg Durée d'exposition: 96 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

1-phénoxypropane-2-ol

770-35-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 220 - 460 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 280 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 370 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 74,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l microorganismes : Durée d'exposition: 17 h

Alcohols, C10-16, ethoxylated propoxylated

69227-22-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: ISO 7346/2

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025 Version 1.5

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Acartia tonsa): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Scenedesmus subspicatus): > 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 100

Durée d'exposition: 30 mn

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Toxicité pour les poissons CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 100,81 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1,8 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,0 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 27,22 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

2,2'-methyliminodiethanol

105-59-9:

(Leuciscus idus (Ide mélanote)): 1.466 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Daphnia magna (Grande daphnie)): 233 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,25 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l microorganismes

Durée d'exposition: 0,5 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

ethanol 64-17-5:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Type de Test: anaérobique Résultat: Biodégradable Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 41 d

1-phénoxypropane-2-ol

770-35-4:

Biodégradabilité : Biodégradation: 72 %

Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 F

Alcohols, C10-16, ethoxylated propoxylated

69227-22-1:

Biodégradabilité : Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE

approprié.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse

ou à la demande du producteur de détergents.

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 E

2,2'-methyliminodiethanol

105-59-9:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 96 % Durée d'exposition: 18 d Méthode: OECD 301 A

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ethanol 64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,32

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

1-phénoxypropane-2-ol

770-35-4:

Bioaccumulation : Remarques: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne

peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus.

Composants:

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur

le marché et à l'utilisation de certaines substances

dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

(Annexe XVII)

Seveso III: Directive 2012/18/UE Non applicable

du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents maieurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-

461-3, France)

Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). Mise à jour:

: Non applicable

: Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o

1907/2006 pour Conditions de restriction

Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de

sel et leurs dépendances

Contenu en composés

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 organiques volatils (COV) novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5,88 %

Conformément au règlement

relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - <15% agents de surface non ioniques, <5% agents de surface

anioniques, savon, parfums, PHENOXYETHANOL

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux. H319

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. Lésions oculaires graves Irritation oculaire Eve Irrit. Flam. Liq. Liquides inflammables Irritation cutanée Skin Irrit.

FR VLE Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en

France (INRS)

FR VLE / VME Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) Valeurs limites d'exposition à court terme

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANET UNISWITCH 8X1L BAG MP

WM 0716230 Numéro de commande: 0716230

Version 1.5 Date de révision 02.01.2025 Date d'impression 10.10.2025

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Eye Irrit. 2 H319

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000005903